

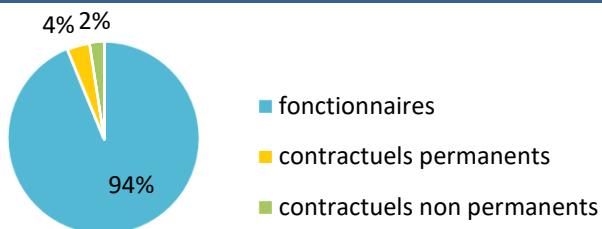


SYNDICAT MIXTE DE GESTION D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES ROUTES DE LA GUADELOUPE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Guadeloupe.

Effectifs➡ **291 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

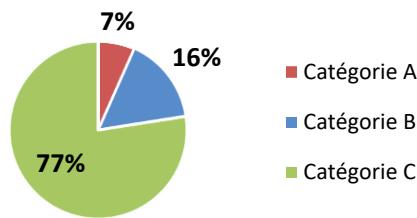
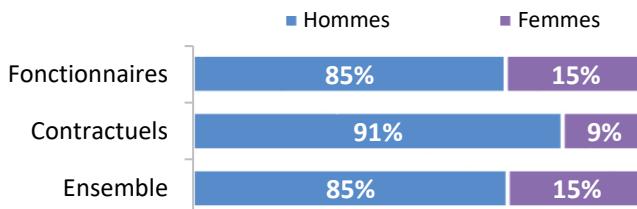
- > **273** fonctionnaires
- > **11** contractuels permanents
- > **7** contractuels non permanents

➡ **1 contractuel permanent en CDI**➡ **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**➡ **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents➡ **Répartition par filière et par statut**

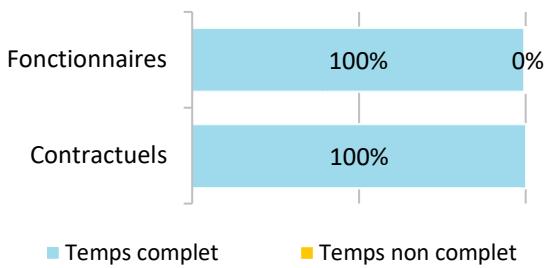
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	14%	18%	14%
Technique	86%	82%	86%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➡ **Répartition des agents par catégorie**➡ **Répartition par genre et par statut**➡ **Les principaux cadres d'emplois**

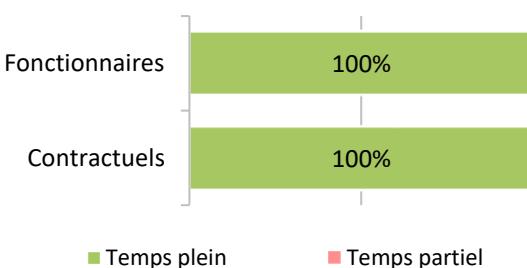
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Agents de maîtrise	33%
Techniciens	13%
Adjoints administratifs	9%
Ingénieurs	4%

Temps de travail des agents permanents

Repartition des agents à temps complet ou non complet



Repartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

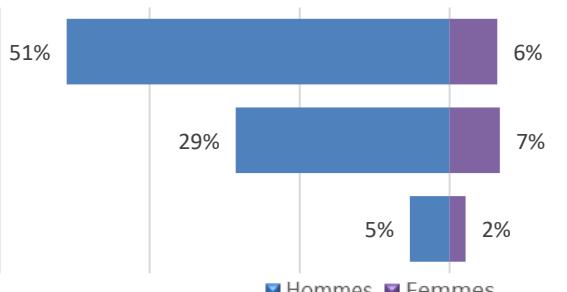
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	3%	0%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,48
Contractuels permanents	34,32
Ensemble des permanents	48,89
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	24,64

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

291,06 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 281,00 fonctionnaires
- > 5,73 contractuels permanents
- > 4,33 contractuels non permanents

529 729 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	16,00 ETPR
Catégorie B	48,17 ETPR
Catégorie C	222,56 ETPR

Positions particulières

- > 8 agents mis à disposition dans la collectivité
- > Un agent en disponibilité

- > 20 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 13 arrivées d'agents permanents et 10 départs

8 contractuels permanents nommés stagiaires

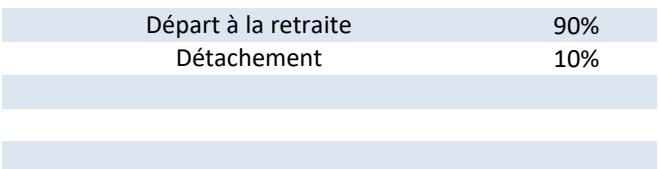
Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
281 agents	284 agents

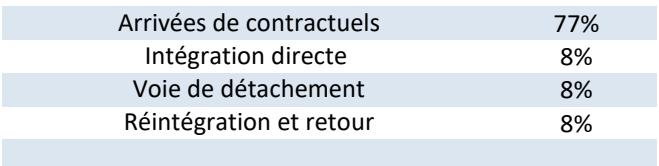
¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	0,4%
Contractuels	↗	22,2%
Ensemble	↗	1,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents



- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents



* Variation des effectifs :
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 4 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- 108 avancements d'échelon et 17 avancements de grade

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 84,46 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	21 410 712 €	Charges de personnel*	18 084 052 €	Soit 84,46 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 912 568 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	2 632 241 €	
IFSE :	2 131 951 €	141 383 €
CIA :	178 756 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	163 905 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	72 939 €	
Supplément familial de traitement :	95 916 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	71 283 €	50 400 €	49 724 €		37 406 €	
Technique	69 672 €		52 176 €	s	42 711 €	35 604 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	70 018 €	50 400 €	51 716 €	s	42 081 €	35 604 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,39 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	20,17%
Contractuels sur emplois permanents	32,20%
Ensemble	20,39%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 6978,23 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	15 175 €	975 €	6%	16 526 €	930 €	5%	s	s		s	s	
Catégorie B	10 230 €	917 €	8%	11 106 €	683 €	6%						
Catégorie C	4 805 €	496 €	9%	6 337 €	595 €	9%				4 261 €	84 €	2%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- En moyenne, 35 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- > En moyenne, 35 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,36%	0,97%	6,15%	0,86%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,58%	0,97%	9,25%	0,86%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,03%	0,97%	9,68%	0,86%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 55,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 13 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 4,5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 201 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

10 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Coût total des formations : **19 030 €**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **56 337 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2024**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

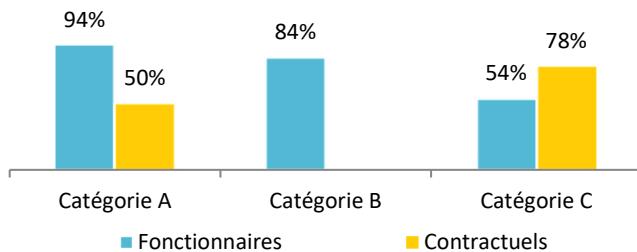
8 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 88 % sont en catégorie C*
- ⇒ 24 292 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

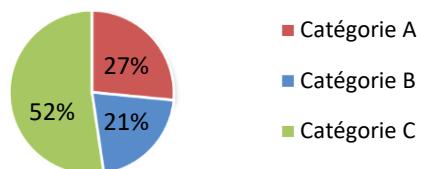
En 2024, 61,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



757 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,7 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	34 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	62 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	25%
Autres organismes	74%
Interne à la collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	8 528 €
Montant moyen par bénéficiaire	122 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Comité Social Territorial

2 réunions en 2024 dans la collectivité